ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Marchands de biens

Question écrite n° 50496

Texte de la question

M Yves Coussain deamnde a M le secretaire d'Etat au logement quelles dispositions il entend prendre pour faire suite aux interessantes propositions contenues dans le rapport de MM Massot et Viscontini qui a etudie les problemes lies a l'exercice des activites des marchands de biens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le rapport relatif a l'activite des marchands de biens est le resultat d'une large concertation au sein d'un groupe de travail qui a reuni les organisations professionnelles, les representants des proprietaires immobiliers, les associations de consommateurs, des etablissements bancaires, les representants du notariat et les pouvoirs publics. Les reflexions et propositions de ce groupe sont examinees attentivement. Il ne s'agit pas de creer des obstacles a l'activite des marchands de biens, qui a son utilite economique et qui participe a la renovation de l'habitat. Mais il convient d'assurer fermement et de faire respecter les droits des occupants et des acquereurs, en evitant tout derapage. Dans cet esprit, il peut etre indique que les suites a donner a ce projet seront fixees dans le courant du premier semestre 1992.

Données clés

Auteur : M. Coussain Yves
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50496
Rubrique : Professions immobilieres
Ministère interrogé : logement
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4770